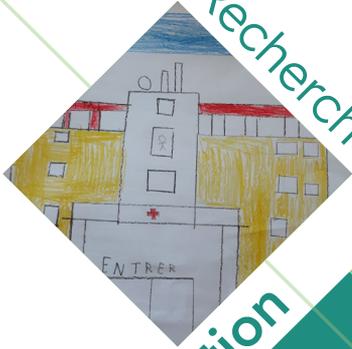




Centre Hospitalier  
Guillaume Régnier

Ensemble au service de la santé mentale

Recherche



Consultation

Prévention

Réinsertion



Soins



Hospitalisation

# Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

## Livret d'accueil du Patient



# Bienvenue



Bonjour,

Je suis le Directeur du Centre Hospitalier Guillaume Régnier et je vous souhaite la bienvenue au sein de la pédopsychiatrie pour recevoir les soins dont vous avez besoin.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les renseignements et informations concernant votre prise en charge pour répondre à vos questions.

Je vous souhaite un bon rétablissement.

Bon séjour.

Le Directeur,  
Pascal BENARD



## INFO PARENTS

Madame, Monsieur,

Je suis très heureux de mettre à votre disposition le livret d'accueil des structures de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier Guillaume Régnier. Ce document a été préparé à votre attention avec le concours des équipes qui assureront la prise en charge de votre enfant et témoigne de notre engagement collectif dans une prise en charge soucieuse de la sécurité et de la qualité des soins. Il traduit notre volonté de vous garantir notre meilleur accueil.

Ce livret vous permettra de connaître l'ensemble du dispositif hospitalier et ambulatoire. Vous y trouverez tout renseignement utile concernant notre organisation, les professionnels de santé que vous serez amenés à rencontrer, l'exercice de vos droits, les règles de vie au sein des unités, les possibilités de parcours de soins et les différents modes d'accompagnement.

Je suis conscient que l'organisation hospitalière semble parfois complexe et je souhaite vivement que ce livret d'accueil vous aide pas à pas à être acteur ou actrice de la prise en charge de votre enfant.

Conservez-le, consultez-le. Les professionnels de santé sont à votre écoute.

Le Directeur,  
Pascal BENARD



# Sommaire

INFORMATIONS GENERALES	4
Comment s'organise la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au sein du CHGR ?	
• Les différentes modalités de prise en charge	5
• Les professionnels	6
ORGANISATION DES SOINS	7
Le Dispositif intersectoriel d'hospitalisation psychiatrique de soins pour enfants et adolescents (DIHPSEA)	
- L'admission	8
- Déroulé du séjour	9
- La sortie	10
- Règles des unités de soins	12
Le Dispositif de soin en ambulatoire	13
LES ACCOMPAGNEMENTS POUR L'ENTOURAGE	14
DROITS ET DEVOIRS	15
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS	17
Charte de l'enfant hospitalisé	18
Charte de l'enfant suivi en structures ambulatoires	20
PLAN D'ACCÈS ET CONTACTS	



## Comment s'organise la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHGR ?

Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) est un établissement public de santé mentale situé à Rennes. Ses missions sont la prévention, le diagnostic, les soins, la réinsertion, l'enseignement et la recherche.

Cet établissement prend en charge toutes les personnes souffrant de problèmes psychiques.

### *Qu'est-ce que la psychiatrie de l'enfant et l'adolescent ?*

C'est une spécialité médicale qui s'adresse aux enfants et aux adolescents présentant des difficultés psychologiques ou psychiatriques.

Pour y répondre, l'équipe pluriprofessionnelle propose des prises en charge définies dans le projet de soin personnalisé.

### *La sectorisation*

L'organisation de la psychiatrie par secteur permet la prise en charge selon votre lieu d'habitation. Elle permet ainsi d'assurer un suivi en proximité.



## Les différentes modalités de prise en charge

### L'HOSPITALISATION

Le DIHPSEA, Dispositif Intersectoriel d'Hospitalisation Psychiatrique de Soins pour l'Enfants et de l'Adolescent, compte 50 lits et accueille des enfants et des adolescents de moins de 18 ans.

### LES SERVICES AMBULATOIRES

Lieux de consultation, d'évaluation, de prise en charge et d'orientation.

#### Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile (SESSAD)

Accompagne des jeunes de moins de 20 ans avec des troubles du spectre de l'autisme pour un soutien spécialisé.

#### Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Lieu de soin, d'écoute, de soutien, d'échanges, d'accompagnement vers la vie extérieure par le biais de médiations thérapeutiques.

#### Centre Médico Psychologique (CMP)

pour les jeunes de moins de 18 ans. Il dépend de votre secteur d'habitation.

#### Centre d'Accueil et de Soins Spécialisés pour Adolescents et Jeunes Adultes (CASSAJA)

Accueil des adolescents âgés de 13 à 21 ans en consultation individuelle, ou par le biais de thérapies familiales.

### L'HÔPITAL DE JOUR

Accueille les patients en journée en fonction du projet de soins personnalisé. Les soins sont proposés sous forme de groupes thérapeutiques avec médiation et d'entretiens médicaux, ainsi que des temps de scolarité.



## Les professionnels



Psychologue/  
Neuropsychologue



Agents du Service  
Hospitalier



Secrétaires



Les médecins :  
pédopsychiatres, pédiatres



Les infirmiers/ères, Aide-soignants/  
es, Aides médico-psychologique



Les enseignants/es en activité physique  
adaptée, psychomotriciens/nes, ortho-  
phonistes, ergothérapeutes, ...



L'assistant/e du service social



Cadre de santé/ Cadre  
socio-éducatif



Les professeurs de l'Education  
Nationale

Le Dispositif Intersectoriel d'Hospitalisation  
Psychiatrique de Soins pour  
Enfants et Adolescents (DIHPSEA)

## ■ L'admission

- À l'arrivée, vous êtes accueilli(e) par un membre de l'équipe soignante
  - Un entretien médical vous est proposé
  - Un bilan somatique est réalisé
  - Vos parents (ou représentant légal) transmettent les documents administratifs à l'équipe de soins
  - Si vous ne souhaitez pas que vos parents soient informés de votre état de santé, vous devez en informer le médecin
  - Dans le cadre de l'identitovigilance, un bracelet vous sera apposé
  - Un inventaire de vos affaires personnelles sera réalisé avec un soignant.
- Vos objets de valeur et votre argent sont à déposer dans le coffre de l'unité ou remis à vos parents (ou représentant légal). Si vous les garder, ils sont sous votre responsabilité.

## Documents médicaux et administratifs

Ils sont à apporter le plus tôt possible :

- Le carnet de santé et les dernières ordonnances
- Les comptes-rendus si votre enfant est suivi
- Les documents d'identité
- L'attestation de sécurité sociale et la mutuelle
- Le livret de famille (impératif à la sortie)

## INFO PARENTS

### ■ La place des parents (ou représentant légal)

Les parents (ou représentant légal) sont associés à la prise en charge et peuvent contacter le service. L'équipe professionnelle informe les parents (ou représentant légal) de la prise en charge et de l'état de santé.

## Au cœur de nos préoccupations

La prise en charge de la douleur

La douleur est aussi bien physique que psychologique. Il est très important d'en parler. Dès que vous ressentez des douleurs, vous pouvez prévenir les soignants. Ils mettront tout en place pour vous soulager. Si vous avez des inquiétudes, des questions ou des attentes particulières, vous pouvez en parler aux professionnels qui vous entourent.

Ils sont là pour vous écouter et respecteront le secret médical.

## ■ Déroulé du séjour

Le séjour est rythmé par des entretiens, des soins, un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne, des médiations thérapeutiques, et des temps scolaires.

<u>JOURNÉE TYPE</u>	
8h-8h15	<b>Réveil</b> Petit-déjeuner, Préparation...
9h	<b>Temps d'accueil</b>
Matinée	Médiation Scolarité Entretiens
12h	<b>Déjeuner</b>
13h30-14h30	<b>Temps calme</b>
Après-midi	Médiation Scolarité Entretiens
16h	<b>Goûter</b>
19h	<b>Dîner</b>
20h30	<b>Temps calme</b>
21h30	<b>Nuit</b>

### La scolarité

Au cours de votre hospitalisation, votre scolarité est soutenue par les professionnels de l'hôpital et de l'Education Nationale. Selon vos besoins, votre scolarité peut être réalisée dans une école ou au sein de dispositifs adaptés. Au CHGR une unité d'enseignement, l'Armor, accueille des enfants du primaire au secondaire.

### Les entretiens

Les entretiens avec l'IDE, la psychologue, le pédopsychiatre, sont des temps d'élaboration psychique autour des problématiques individuelles. Ces temps permettent de dégager des ressources personnelles et des appuis extérieurs. Ils assurent la continuité de la prise en charge et la cohérence du projet.

### Les médiations thérapeutiques

Chaque jour, des médiations sont proposées en fonction de votre âge, de vos goûts et de vos besoins. Les soignants proposent des activités d'expression corporelle, artistique, socioculturelle, sportive,...

### Il existe aussi...

#### Activité Physique Adaptée

C'est un temps de soin collectif ou individuel privilégié pour exprimer ses maux à travers le mouvement : Laisser parler son corps et son esprit à leurs rythmes. Se donner l'opportunité de se retrouver.

#### Vie culturelle

La commission culture et l'association Tangram sont là pour soutenir et inventer des pratiques culturelles. La pratique artistique au Bois Perrin est l'occasion à chacun et chacune d'exprimer sa culture. Grâce à l'association Tangram, vous pouvez venir à la cafétéria (nommée La Taverne) tous les mardis de 16h30 à 18h et venir chanter à la chorale les mardis midi. L'association organise également une fête de l'été, chaque année en juin, ouverte à toutes et à tous.

Bienvenue !

<https://assotangram.fr/>



Tout au long de l'hospitalisation, les parents ou représentants légaux sont pleinement associés à la prise en soins. Ils sont des partenaires importants et permettent une meilleure compréhension des difficultés de l'enfant (compréhension de son histoire, élaboration du diagnostic, construction d'un projet de sortie). Des entretiens médicaux avec ou sans les représentants légaux sont planifiés au cours de l'hospitalisation.

## La sortie

- La date de sortie est fixée par le médecin
- Votre sortie est préparée avec l'équipe soignante et vos parents (ou votre représentant légal) en tenant compte de vos besoins et de vos possibilités
- Un courrier est adressé à votre médecin traitant
- Des soins ambulatoires pourront vous être prescrits pour continuer votre prise en charge.

### Votre avis compte

Le ressenti de la prise en charge

Un questionnaire « vécu patient » accompagne ce livret. Il permet de connaître votre avis sur le déroulé de votre prise en charge. N'hésitez pas à le renseigner car vos remarques ou suggestions permettent de questionner et réinterroger les pratiques. Une fois renseigné vous pouvez : Le remettre à un soignant, le déposer dans la boîte aux lettres se trouvant à l'entrée des unités ou l'envoyer à l'adresse suivante :

Direction Qualité / Gestion des Risques  
Centre Hospitalier Guillaume Rognier  
108, avenue du Général Leclerc  
CS 60838 / 35708 RENNES Cedex 07



## ■ Règles des unités de soins

Les règles de vie viennent du règlement intérieur du CHGR. Si elles ne sont pas respectées, un entretien avec les responsables de l'unité sera organisé.

### *Les horaires*

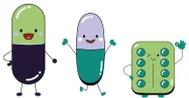
Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'unité de soins sont affichés. Des modifications sont possibles pour raisons thérapeutiques.

### *Les visites*

Les visites sont autorisées en dehors des temps de soins et régulées sur indication médicale en accord avec votre projet de soin. Elles se déroulent dans les espaces familles ou à l'extérieur du service de soins.

### *Les repas*

Les aliments extérieurs ne sont pas autorisés pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Les repas sont pris en commun dans la salle à manger avec les soignants (sauf contre-indication médicale).



### *Les médicaments*

Tout médicament détenu lors de votre admission est à remettre à un(e) infirmier(ère) avec l'ordonnance correspondante.

### *La télévision et les jeux vidéos*

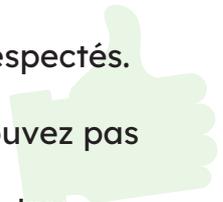
L'usage de la télévision et des jeux vidéo sont autorisés en fonction des règles de vie établies dans chaque unité.

### *Les téléphones portables et les PC portables*

L'usage des téléphones et ordinateurs portables personnels n'est pas autorisé. Des téléphones sont mis à votre disposition de 17h30 à 19h, puis de 20h à 21h afin de recevoir et de passer des appels.

### *Le comportement*

Les locaux, les mobiliers, les objets et biens d'autrui doivent être respectés. Toute dégradation volontaire entraîne des frais de réparation. Les chambres sont des espaces personnels à respecter. Vous ne pouvez pas entrer dans la chambre d'une autre personne. Vous devez faire preuve de respect envers les professionnels, les autres jeunes et les visiteurs. L'hygiène corporelle et vestimentaire est adaptée à la vie en société. Une tenue correcte est exigée.



### *Photos/vidéos*

Il est interdit de prendre des photos ou vidéos. Tout manquement à cette règle peut entraîner des sanctions. (Art.226 - 1 et 226 - 2 du Code Pénal)

### *Animaux*

Vous n'êtes pas autorisé(e) à amener des animaux dans l'unité.



### *Tabac et vapote*

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'unité. Des aides au sevrage peuvent être mises en place par l'équipe de tabacologie de liaison du Centre Hospitalier Guillaume Régnier. (Décret N° 2006-1386 du 15.11.2006)

### *Armes blanches/à feu, objets inflammables*

La détention de produits inflammables, d'objets dangereux ou d'armes est strictement interdite.

### *Boissons alcoolisées, substances toxiques, dangereuses et illicites*

L'introduction, la détention, l'échange ou la consommation d'alcool et/ou de substances toxiques, dangereuses ou illicites sont interdites durant le séjour. Un alcootest et une recherche de toxiques dans les urines pourront être pratiqués à tout moment par l'équipe soignante sur prescription médicale.



## **A SAVOIR**

- Vous pouvez recevoir et envoyer votre courrier.
- Il existe un service d'aumônerie de culte catholique : l'aumônerie peut faire le lien avec les représentants des autres cultes. L'établissement respecte les croyances et convictions religieuses des patients hospitalisés.  
Service aumônerie : 3081.
- L'entretien de votre linge est à votre charge.

# ORGANISATION DES SOINS

Le soin en ambulatoire

La prise en charge en ambulatoire se déroule en journée du lundi au vendredi. Vous serez accueilli(e) par un membre de l'équipe soignante. Un entretien médical vous sera proposé. Un projet de soins sera défini pour vous et avec vous :

- Lors des consultations en Centre Médico-Psychologique (CMP),
- Lors de l'accueil en Hôpital de Jour ou en Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP).

## RENNES

### CMP - CATTP :

- ◆ CMP Capucine - CATTP La Mettrie
- ◆ CMP - CATTP « Pomdapi »
- ◆ CMP - CATTP - HJ - Centre Psychothérapique de l'Enfant et de l'Adolescent (C.P.E.A)

### CMP :

- ◆ «Châtillon», ◆ «Petite Ourse»

### HÔPITAUX DE JOUR :

- ◆ «Le Point du Jour», ◆ «TEMPO», ◆ «TOTEM»,
- ◆ «1,2,3 Soleil», ◆ « Les Albatros », ◆ « L'Yser »

### EQUIPES MOBILES :

- ◆ Unité mobile de psychologie et de psychiatrie périnatale (U3P)
- ◆ Equipe Mobile d'Accompagnement Familiale (EMAF)
- ◆ Equipe Mobile pour Enfants et Adolescents (EMEA)
- ◆ Equipe Mobile d'urgence pédopsychiatrique (EMUP)
- ◆ Unité mobile de soins à domicile (UMSAD)
- ◆ Equipe mobile de crise intrafamiliale (CRIFEM)

### POINTS SANTÉ :

- ◆ Beaulieu, ◆ Villejean

### CASSAJA :

- ◆ Hôpital de jour Ados - ◆ Consultation

- ◆ Dispositif mobile pour adolescents I02

- ◆ UEDE 35 et URDA 35
- SESSAD TSA «Mille Sabords»
- UEM Rennes
- Centre national d'aide aux enfants et adolescents à haut potentiel (CNAHP)

## MONTFORT-SUR-MEU

- ◆ CMP - CATTP - CPE « Montfort-sur-Meu »

## PLÉLAN LE GRAND

- ◆ La Canopée

## GUICHEN

- ◆ CMP - CATTP - CPEA « Guichen »

## REDON

- ◆ CMP « Redon »
- ◆ Hôpital de jour « Nominœ »

## BAIN-DE-BRETAGNE

- ◆ CMP « Bain-de-Bretagne »

## ST-AUBIN-D'AUBIGNÉ

- ◆ CMP « Saint Aubin d'Aubigné »

## TINTÉNIAC

- ◆ CMP « Tinténiac »

## CESSON-SÉVIGNÉ

- UEM Cesson-Sévigé

## FOUGÈRES

- ◆ CTEA de Fougères
- ◆ Hôpital de jour « Fougères »
- SESSAD TSA « Mille Sabords »

## VITRÉ

- ◆ CMP - CATTP « La Passerelle »
- ◆ Hôpital de jour « La Clairière »

## CHATEAUBOURG

- ◆ CMP - CATTP « Courte Echelle »

## JANZÉ

- ◆ CMP «Janzé»

## LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

- ◆ CMP « La Guerche-de-Bretagne »

## BRUZ

- ◆ CMP - CATTP « Bruz »
- ◆ Equipe Mobile I03 Bruz, Guichen, Montfort



## ■ La maison des usagers

La Maison des Usagers est un lieu d'accueil, d'informations, d'écoute, de rencontre et de participation pour les patients, les familles, les professionnels et les associations... Vous pourrez obtenir des informations sur la santé mentale, les droits des usagers, sur les aides dont vous pouvez bénéficier, sur le fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez échanger avec des bénévoles d'associations et des professionnels lors des permanences organisées le mardi, le jeudi et le vendredi après-midi. Vous pouvez demander aux professionnels qui vous entourent le planning des associations présentent lors des permanences.

## ■ UNAFAM

L'Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et Handicapés Psychiques apporte un soutien, une écoute et forme les familles et l'entourage. L'UNAFAM défend les intérêts communs des familles et des malades. L'UNAFAM est un partenaire de la Maison Des Usagers.

## ■ CREFAP

Le Centre Ressources Famille et Troubles Psychotiques s'adresse aux familles ayant un proche souffrant d'une maladie psychique que ces troubles soient soupçonnés, débutants ou constitués. Le CREFAP accueille les familles de manière personnalisée en proposant une information, un soutien et un accompagnement.

## ■ TANGRAM

L'association TANGRAM favorise des espaces de rencontres et d'échanges entre les professionnels de santé, les enfants, les parents, avec éventuellement d'autres associations. L'association TANGRAM soutient les projets culturels et artistiques à l'initiative des professionnels ou des jeunes, en participant à la recherche de financement, de locaux ou de réseaux



### ■ Le droit à l'information

Vous avez le droit d'être informé sur l'état de santé de l'enfant, son évolution et les traitements qui lui sont prescrits. Vous disposez du droit de recevoir directement une information et de participer à la prise de décision. Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences. L'information donnée doit être claire, loyale et appropriée à votre état.

### ■ Le consentement

Pour les mineurs, le consentement aux soins revient aux parents (ou au tuteur). Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé des représentants légaux. Sauf urgence ou impossibilité, les représentants légaux doivent être consultés avant toute intervention.

Si l'enfant s'oppose à la consultation de ses parents (ou son tuteur), le professionnel de santé peut se dispenser d'obtenir leur consentement pour pratiquer l'acte. Le professionnel tentera tout de même de l'obtenir. Si l'enfant maintient son opposition à la consultation de ses parents (ou son tuteur), il se fera accompagner d'une personne majeure de son choix.

### ■ Possibilité de demander son dossier patient

La loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades vous permet d'avoir accès à votre dossier médical. Il est conservé pendant 25 ans au CHGR et contient toutes les informations relatives à votre état de santé.

Vous avez la possibilité de faire une demande au Directeur de l'établissement en la rédigeant par écrit et accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

DIRECTION DES USAGERS  
Centre Hospitalier Guillaume Régnier  
108 Avenue du Général Leclerc CS 60838  
35708 Rennes Cedex 7

Des formulaires de demande de dossier patient, sont à votre disposition à la Direction des usagers et sur le site Internet de l'hôpital :  
<http://www.ch-guillaumeregny.fr/>



Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire via le QR code :

Dès réception de votre demande, la direction usager sera chargée de la transmettre au service concerné, et de vous envoyer les copies à votre domicile. La consultation sur place est également possible. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction des usagers afin d'obtenir des informations complémentaires en lien avec votre demande, en utilisant l'adresse mail suivante : [direction.usagers@ch-guillaumeregny.fr](mailto:direction.usagers@ch-guillaumeregny.fr)

## ■ Le droit au respect des convictions religieuses

Les professionnels du CHGR respectent vos croyances et vos convictions religieuses conformément à l'article L1112-46 du Code de la santé publique. Le CHGR est un établissement public et respecte le principe de laïcité.

Vous pouvez être mis en contact avec des professionnels formés, à la Maison de l'aumônerie située sur site du CHGR.

Les professionnels de l'aumônerie sont également disponibles à l'adresse mail suivante : [aumonerie.chgr@ch-guillaumeregny.fr](mailto:aumonerie.chgr@ch-guillaumeregny.fr)

## ■ Protection des données médicales et personnelles

Le CH Guillaume Régny s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles pour :

Le respect du secret médical et professionnel

La conservation des données respectant la durée légale

Le droit d'accès de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement

L'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) avec les lettres de liaison et les ordonnances de sorties et de suivi.

La réutilisation, sauf opposition de votre part, des données de santé anonymisées dans le cadre de la recherche médicale.

Vous pouvez joindre le Délégué à la Protection des Données (DPD) par mail [dpd@ch-guillaumeregny.fr](mailto:dpd@ch-guillaumeregny.fr) pour répondre à toutes vos questions concernant la protection des données personnelles. Pour en savoir plus sur l'utilisation et les traitements des données personnelles au CHGR, consulter la fiche détaillée en scannant le QR code suivant :



Ce droit s'applique conformément au Règlement européen Général relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard des traitements des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la Loi Informatique et Liberté.

## ■ Possibilité de faire une réclamation ou une plainte

Vous avez la possibilité de formuler une réclamation auprès du Directeur du CHGR à l'adresse postale suivante :

DIRECTION DES USAGERS  
Centre Hospitalier Guillaume Régny  
108 Avenue du Général Leclerc CS 60838  
35708 Rennes Cedex 7

Dès réception de votre demande, la direction usager formulera une réponse après prise de contact avec le service qui vous accompagne.

Vous pouvez également contacter la Direction des usagers auprès de l'adresse mail suivante : [direction.usagers@ch-guillaumeregny.fr](mailto:direction.usagers@ch-guillaumeregny.fr)

## ■ Une démarche d'amélioration continue

La qualité et la sécurité des soins est notre constante préoccupation. Dans ce cadre, le Centre Hospitalier Guillaume Régnier ainsi que le pôle pédopsychiatrie se sont engagés depuis plusieurs années dans cette démarche. L'objectif est d'assurer une prise en charge adaptée et sécurisée à vous ainsi qu'à votre entourage. Pour suivre ses améliorations, des projets sont définis mis en œuvre suivi et réévalués.

## ■ Une démarche d'évaluation

Pour s'assurer de la sécurité des soins, la Haute Autorité de Santé (HAS) effectue des visites programmées sur le PEA appelées « visite de certification ». Il s'agit d'une procédure obligatoire et réglementaire externe permettant d'analyser la sécurité des soins proposés, l'organisation et le respect des droits. Un tableau d'affichage est mis à votre disposition au niveau de chaque accueil. Une affiche permet de vous présenter le niveau de certification et le résultat des principaux indicateurs mesurés. Elle est mise à jour annuellement.

## ■ Votre avis nous intéresse

« Améliorons ensemble  
la qualité des prises en charge »

Le retour sur notre prise en charge et vos suggestions sur les soins proposés sont très importants. La PEA est à l'écoute de votre avis et met à la disposition de votre enfant des enquêtes. Ces évaluations ont pour objectif de mieux connaître son ressenti sur la prise en charge et de mettre en place des actions pour améliorer leur accompagnement. Alors n'hésitez pas à les accompagner pour son remplissage.



1



L'admission à l'hôpital d'un mineur ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour. L'intérêt de l'enfant doit être respecté.

L'équipe informera les représentants légaux sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement de l'Hôpital afin qu'ils participent activement aux soins du mineur.

2



3



Les mineurs et leurs responsables légaux ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer activement aux soins du mineur.

L'Hôpital évite tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable et est attentif à la prise en charge de la douleur physique et/ou psychique.

4



5



L'Hôpital doit fournir aux mineurs un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs.

Les mineurs ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier d'activités thérapeutiques et éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Les visiteurs doivent être acceptés selon l'évaluation clinique du patient.

6



7



L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur représentants légaux.

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

8



9



L'intimité, la dignité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

L'enfant mineur ne dispose que d'un droit d'accès indirect à son dossier par l'intermédiaire d'un médecin. L'accès direct est réservé aux personnes titulaires de l'autorité parentale. Le mineur peut s'opposer à la consultation dans le cas où il a obtenu des soins à l'insu des personnes titulaires de l'autorité parentale, cette information doit être tracée dans le dossier patient.

10





## Questionnaire

# PLAN D'ACCES



Identification : LA-ADM-ACC-80	Date d'application : Août 2024	Version 1 Pages : 20
-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------